

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022

DELIBERATION N°2022.00007

**PARTICIPATION DE LA METROPOLE AU CAPITAL D'ENTREPRISES SOCIALES
POUR L'HABITAT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 31 janvier 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220120-D20220000710

DATE D'AFFICHAGE :31 janvier 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Patrick BOUCHET,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Michel GANDILHON, M. Marc JANDOT,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022

PARTICIPATION DE LA METROPOLE AU CAPITAL D'ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT

La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (loi Borloo) prévoit la gouvernance des Entreprises Sociales pour l'Habitat avec quatre catégories d'actionnaires :

- 1^{ère} catégorie : l'actionnaire de référence qui détient la majorité du capital social ;
- 2^{ème} catégorie : les collectivités territoriales et établissements publics, dont relève la Métropole ;
- 3^{ème} catégorie : les représentants des locataires ;
- 4^{ème} catégorie : les autres personnes physiques ou morales.

Les SA d'HLM SFHE, Batigère Rhône-Alpes et Alliade Habitat ont chacune proposé à Saint-Etienne Métropole d'acquérir une part sociale auprès de leur actionnaire de référence, au prix symbolique de 0,10 euros, conformément à l'article R.422-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La SA d'HLM SFHE, filiale du groupe Arcade-VYV, gère 11 800 logements en Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 89 logements locatifs sociaux conventionnés à Saint-Etienne Métropole. Son siège social est à Aix-en-Provence. Elle souhaite renforcer son implantation territoriale en Auvergne-Rhône-Alpes ce qui l'a conduit à acheter à *in'li*, filiale du Groupe Action Logement dédiée au logement intermédiaire, près de 700 logements situés à Saint-Etienne Métropole. La prise en gestion de ces logements est prévue au 1^{er} janvier 2022.

La SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, filiale du groupe Batigère, gère 4 900 logements en Auvergne-Rhône-Alpes, dont 1 038 logements locatifs sociaux conventionnés à Saint-Etienne Métropole. Son siège social est à Lyon.

La SA d'HLM Alliade Habitat, filiale du groupe Action Logement Immobilier, gère 55 000 logements en Auvergne-Rhône-Alpes, dont 7 900 logements locatifs sociaux conventionnés à Saint-Etienne Métropole. Son siège social est à Lyon. Elle dispose de deux agences à Saint-Etienne.

Une opération de fusion-absorption de la SA d'HLM Cité Nouvelle, dont Saint-Etienne Métropole était actionnaire, par la SA d'HLM Alliade Habitat, a eu lieu en date du 30 juin 2021. Cette opération implique que la Métropole rétrocède la part sociale qu'elle détient dans la SA d'HLM Cité Nouvelle à son actionnaire de référence, Action Logement Immobilier.

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole doit rétrocéder la part sociale qu'elle détient dans la SA d'HLM Axiade (devenue Alliade Habitat) à son actionnaire de référence, Action Logement Immobilier.

L'objet du présent rapport est d'acquérir une part sociale dans chacune des SA d'HLM : Alliade Habitat, Batigère Rhône-Alpes et SFHE et de rétrocéder la part sociale détenue dans la SA d'HLM Axiade, devenue Alliade Habitat, et celle détenue dans la SA d'HLM Cité Nouvelle.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide l'acquisition d'une part sociale, au prix symbolique de 0,10 euros, dans chacune des SA d'HLM : Alliade Habitat, Batigère Rhône-Alpes et SFHE ;**
- **valide la rétrocession de la part sociale détenue dans la SA d'HLM Axiade, devenue Alliade Habitat (une part à 0,10 euros) et celle détenue dans la SA d'HLM Cité Nouvelle (une part à 0,10 euros) ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document correspondant ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 26 - compte 261 du budget Habitat de l'exercice 2022, et les recettes au chapitre 77, compte 775 du budget Habitat de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU